

| | |
|--|---|
| REPUBLIQUE FRANCAISE | |
| Département du BAS-RHIN | Arrondissement de STRASBOURG |
| Nombre de Conseillers : 15 en fonction : 15 présents ou représentés : 15 | <u>Séance du</u> 21 mars 2024 <u>Président de séance</u> : W. DE VREESE <u>Secrétaire de séance</u> : M. SCHMAUCH |
| <u>Date de la convocation</u> : | 5 mars 2024 |

Délibération n° 10/2024

Présents : Mmes GRAFF I., JACQUES V., MARTIN A., MEHN S., SCHIFF dit SARMOIS A., STROH MJ.

M. DE VREESE W., GUILLEMOIS D., KOENIG D., LETT L., PAULUS B., THUMANN P.

Excusés : DE VREESE A. donne procuration à LETT L., FOURNAISE E. donne procuration à MARTIN A., WEIL D. donne procuration à KOENIG D.

Absents :

CREATION D'UN POSTE D'ATSEM DE 2^{EME} CLASSE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** la création d'un emploi permanent échelon n°1, indice Brut 368, indice majoré 367 à temps non complet, à raison de 23.31/35^{ème}) à compter du 01/04/2024, pour les fonctions d'ATSEM principal de 2^{ème} classe.

Cet emploi permanent peut également être pourvu par un agent contractuel lorsqu'il ne peut l'être par un fonctionnaire, sur le fondement de l'article L 332-8 du Code Général de la Fonction Publique Dans ce cas, la rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 368 indice majoré :367.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 Voix POUR, la création d'un poste d'ATSEM de 2^{ème} classe.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Suivent au registre des délibérations, les signatures de tous les Membres présents.

Pour expédition certifiée conforme et décision certifiée exécutoire.

Osthoffen, le 21 mars 2024

Le Maire
Wilfrid DE VREESE

